

Quevilly Loisirs

Depuis 2021, la Ville propose le dispositif Quevilly Loisirs qui permet à tous les Quevillais, quelque soit leur âge, de bénéficier d'une réduction de 10€ pour chaque inscription auprès d'une association de Grand Quevilly participante. Retrouvez la liste des associations de la Ville pour faire votre choix sur [le guide et l'annuaire en ligne des associations](#) !

Ces 10€ réduit donc encore plus le tarif spécifique aux Quevillais déjà appliqué dans beaucoup d'associations. Mais ce n'est pas tout ! Des tarifs spéciaux sont également proposés aux Quevillais pour le théâtre Charles-Dullin ainsi qu'une entrée gratuite par an à la piscine en adhérant à une association (reçue quelques semaines après).

C'est donc à la fois une aide pour les associations – qui peuvent voir plus de public et continuer à bénéficier des subventions de la Ville – et pour les Quevillais qui profitent plus facilement du large éventail d'activités sportives et de loisirs.

Comment cela fonctionne ?

La réduction de 10€ est directement déduite du coût de la cotisation en remplissant un formulaire auprès des associations lors de l'inscription, *sur présentation d'un justificatif de domicile récent*. La Ville rembourse ensuite l'association.

Il est possible de bénéficier d'autant de réductions que d'adhésions. Ainsi, si vous ou votre enfant adhérez à deux associations, vous bénéficierez de 20€ de réduction, 30€ pour trois associations ...

La présentation d'un justificatif de domicile est également nécessaire pour bénéficier des tarifs réduits au théâtre Charles-Dullin.

contact

Service sport et vie associative

Coordonnées :

- 02 35 68 93 64
- Esplanade Tony Larue